Le monument aux morts de Frémeréville

par Vincent Lacorde, 2024

Le premier monument français où sont inscrits les noms de combattants morts est celui de la porte Désilles à Nancy, terminé en 1783, pour les Nancéiens morts à la bataille de Yorktown, lors de la guerre d'indépendance des États-Unis.

Après la Première Guerre mondiale, avec 1,4 million de morts et 3 millions de blessés Français, l'édification de monuments aux morts devient une priorité pour la Nation. Il s'agit alors de commémorer le sacrifice de tous ces Français en créant un statut de "Mort pour la France" avec une loi dès 1915. Ces monuments sont financés par les communes avec des aides de l'État qui en contrôle l'architecture.

A Frémeréville, par délibération du 8 novembre 1924, le conseil municipal, vote une somme de 7000 Fr. pour la construction d'un monument aux morts.

Le 15 avril 1925, le maire de l'époque, Alcide Esselin, signe un marché de travaux pour l'érection de ce monument commémoratif aux enfants de Frémeréville, morts pour la France.

L'entreprise retenue est celle d'Édouard Rombaux–Roland à Jeumont dans le Nord. Le granit provient des carrières de cette entreprise, à Écaussinnes et à Soignies en Belgique.

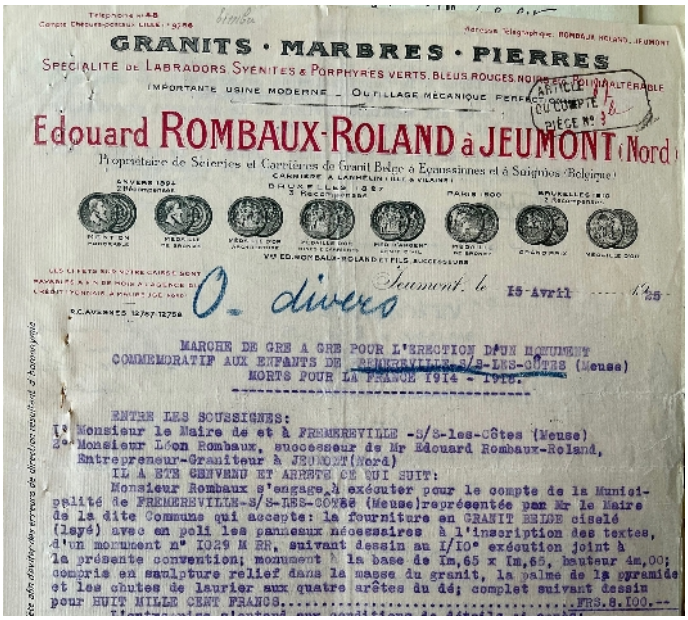

GRANITS · MARBRES · PIERRES

SPÉCIALITÉ DE LABRADORS SYENITES & PORPHYRES VERTS, BLEUS, ROUGES, NOIRS

IMPORTANTE USINE MODERNE — OUTILLAGE MÉCANIQUE PERFECTIONNÉ

Édouard ROMBAUX-ROLAND à JEUMONT (Nord)

Propriétaire de Sciéries et Carrières de Granit Belge à Écaussinnes et à Soignies (Belgique)

Jeumont, le 15 Avril 1925

O. divers

MARCHE DE GRE A GRE POUR L'ERECTION D'UN MONUMENT COMMEMORATIF AUX ENFANTS DE FREMEREVILLE-S/S-LES-CÔTES (Meuse) MORTS POUR LA FRANCE 1914 - 1918.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

1° Monsieur le Maire de et à FREMEREVILLE -S/S-les-Côtes (Meuse)

2°Monsieur Léon Rombaux, successeur de Mr Edouard Rombaux-Roland, Entrepreneur-Graniteur à JEUMONT(Nord)

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

Monsieur Rombaux s'engage à exécuter pour le compte de la Municipalité de FREMEREVILLE-S/S-LES-CÔTES (Meuse)représentée par Mr le Maire de la dite Commune qui accepte: la fourniture en GRANIT BELGE ciselé (lavé) avec en poli les panneaux nécessaires à l'inscription des textes, d'un monument n° 1029 M BR, suivant dessin au 1/10e exécution joint à la présente convention; monument à la base de 1m,65 x 1m,65, hauteur 4m,00; compris en sculpture relief dans la masse du granit, la palme de la pyramide et les chutes de laurier aux quatre arêtes du dé; complet suivant dessin pour HUIT MILLE CENT FRANCS.....FRS.8.100.--

*Marché pour la construction du monument aux Mo*rts (1925 – ADM 2 O 479)

L'objet de ce marché consiste en la fourniture en granit belge d'un monument de base de 1,65 m par 1,65 m, hauteur 4 m avec en sculpture relief dans la masse du granit, la palme de la pyramide et les chutes de Laurier aux quatre arêtes. Le coût total est de 8100 F.

Une contestation remonte au Préfet par Léon Esselin, frère du maire, qui dépose « son fumier et ses voitures » à l'emplacement prévu pour le monument sur un terrain communal. Il propose qu'il soit plutôt construit à l'emplacement de l'ancienne mairie-école récemment démontée. Cette demande est alors rejetée par le Préfet et par le conseil municipal.

Le monument est livré à la commune le 10 septembre 1925

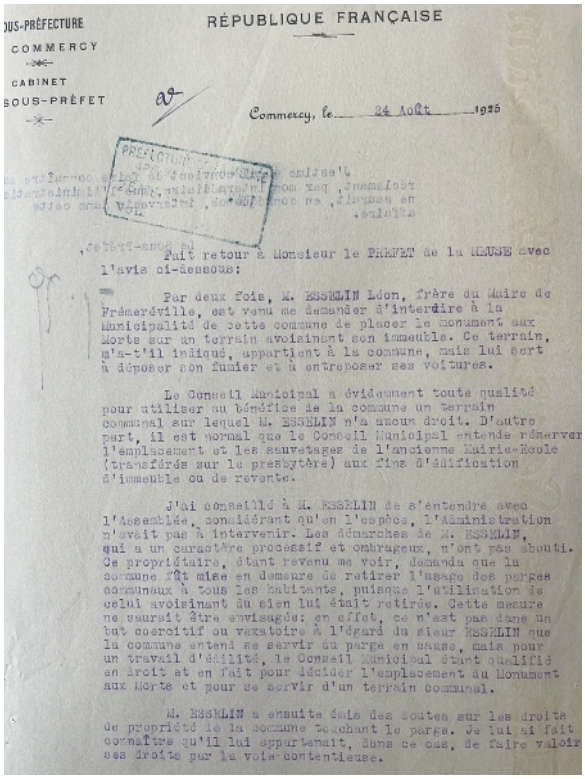

SOUS-PRÉFECTURE

COMMERCY

CABINET

SOUS-PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commercy, le 24 Août 1925

Fait retour à Monsieur le PREFET de la MEUSE avec l'avis ci-dessous:

Par deux fois, M. ESSELIN Léon, frère du Maire de Frémeréville, est venu me demander d'interdire à la Municipalité de cette commune de placer le monument aux Morts sur un terrain avoisinant son immeuble. Ce terrain, m'a-t'il indiqué, appartient à la commune, mais lui sert à déposer son fumier et à entreposer ses voitures.

Le Conseil Municipal a évidemment toute qualité pour utiliser au bénéfice de la commune un terrain communal sur lequel M. ESSELIN n'a aucun droit. D'autre part, il est normal que le Conseil Municipal entende réserver l'emplacement et les sauvetages de l'ancienne Mairie-Ecole (transférés sur le presbytère) aux fins d'édification d'immeuble ou de revente.

J'ai conseillé à M. ESSELIN de s'entendre avec l'Assemblée, considérant qu'en l'espèce, l'Administration n'avait pas à intervenir. Les démarches de M. ESSELIN, qui a un caractère processif et chicaneux, n'ont pas abouti. Ce propriétaire, étant revenu me voir, demanda que la commune fût mise en demeure de retirer l'usage des parcs communaux à tous les habitants, puisque l'utilisation de celui avoisinant du sien lui était retirée. Cette mesure ne saurait être envisagée: en effet, ce n'est pas dans un but coercitif ou vexatoire à l'égard du sieur ESSELIN que la commune entend se servir du parc en cause, mais pour un travail d'édilité, le Conseil Municipal étant qualifié en droit et en fait pour décider l'emplacement du Monument aux Morts et pour se servir d'un terrain communal.

M. ESSELIN a ensuite émis des doutes sur les droits de propriété de la commune touchant le parc. Je lui ai fait connaître qu'il lui appartenait, dans ce cas, de faire valoir ses droits par la voie contentieuse.

Lettre du sous-préfet de Commercy (1925 – ADM 2 O 479)

Vers 1998, la grille entourant le monument est démontée.

Le monument aux morts vers 1980 (Coll. Commune de Frémeréville)

En 2014, à la demande de ses descendants, la commune a ajouté le nom d'Elie Adolphe Jacquot, à la liste des victimes militaires de Frémeréville, car celui-ci, bien que mort pour la France, n'était présent sur aucun monument et qu'il y résidait provisoirement lors de son enrôlement.

Le 18 novembre 2020, le conseil municipal décide de rénover l'ensemble du petit patrimoine bâti de la commune, le monument est entièrement rénové en 2022 : nettoyage par hydrogommage, restauration des dégradations, pose d'un dallage en pierre neuve sur le dessus du socle en remplacement du béton dégradé, pose de marches en pierre.
Les inscriptions ainsi que la branche de laurier sont repeintes en peinture dorée.
Le monument est éclairé en bleu blanc rouge.

Les travaux de rénovation en 2022

Les cérémonies du 11 novembre à Frémeréville. A partir de 2014, chaque année le feuillet matricule de l'un des soldats inscrit au monument est lu devant le public. Les enfants du village sont invités à chanter la Marseillaise.

2014

2016

2021 *2022*